

Conseillers en exercice : 23

Présents : 12

Votants : 17

**OBJET :**PVD - Convention de  
Partenariat « Atelier  
Hors les Murs »

Le Maire certifie que le compte  
rendu de cette délibération a été  
affiché à la porte de la Mairie et  
que la convocation du Conseil  
Municipal avait été faite.

**DELIBERATION N°2025-074****PROCES-VERBAL****DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 03 Octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois octobre,

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE DE BERG étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame le Maire, Sylvie DUBOIS

**Présents** : MM. DUBOIS Sylvie, CHAUSSE Stéphane, FARGIER Marie, ROTGER Patrick, EYRAUD Anne-Marie, VIGNE Christophe, BELLENGER Jacques, MORGE Florian, ALONSO Sébastien, LEFRILEUX Yves, MEHL Didier, HEMMACHE Martine,**Excusés** : MM. LAVILLE-FRANCHI Anne-Marie, BILANCETTI Yann, SEVENIER-ALIVON Annick, AULNER Roselyne,**Procurations** : MM CLEMENT Pierre à ROTGER Patrick, CROS Isabelle à EYRAUD Anne-Marie, VALCKE Sylviane à DUBOIS Sylvie, COSSE Marie-Jeanne à MEHL Didier, FANTINI Sébastien à VIGNE Christophe**Absents non excusés** : MM. TAULEMESSE Karine, DUSSOL Roxane

*L'assemblée communale procède, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, **Christophe VIGNE** a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.*

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1111-1 et suivants ;

Vu le projet de revitalisation du territoire porté par la Commune et la Communauté de communes Berg & Coiron dans le cadre de la démarche « Petites Villes de Demain » ;

Vu le projet d'orientation du CAUE de l'Ardèche et en particulier l'action visant à la réalisation d'ateliers d'architecture, d'urbanisme et d'environnement hors les murs, en partenariat avec le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche

Vu la convention financière passée entre le PNR des Monts d'Ardèche et l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble (ENSAG) dans le cadre du programme LEADER Ardèche 2023-2027 afin de contribuer à l'organisation d'ateliers hors les murs.

Vu la convention de partenariat avec le CAUE de l'Ardèche, le PNR des Monts d'Ardèche, l'ENSAG et la Communauté de communes Berg & Coron, jointe en annexe, établissant les conditions de mise en œuvre de ces ateliers, leurs objectifs, leurs modalités d'organisation, et les engagements des parties signataires ;

Considérant que ce projet s'inscrit parfaitement dans le projet territorial mis en œuvre dans le cadre de la démarche « Petites Villes de Demain », de requalification des espaces publics, de compréhension des dynamiques urbaines et territoriales et de réflexions sur les évolutions des paysages urbains ;

Considérant l'intérêt pour la commune de participer à cette initiative et de s'engager aux côtés des autres signataires dans l'organisation d'un atelier "Hors les Murs" en accueillant une vingtaine d'étudiants en immersion sur le territoire d'accueil via des résidences de plusieurs jours ;

Madame la Maire propose l'approbation de cette convention de partenariat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE la convention de partenariat avec le CAUE de l'Ardèche, le PNR des Monts d'Ardèche, l'ENSAG et la Communauté de communes Berg & Coron pour l'organisation d'un « Atelier Hors les Murs" ;

AUTORISE Madame la Maire à signer la convention susvisée et tout document nécessaire à sa mise en œuvre ;

S'ENGAGE à participer aux temps de rencontres prévus et à mettre à disposition des étudiants les moyens prescrits dans la convention.

**Pour extrait conforme**  
**A VILLENEUVE DE BERG**  
**Le 03 octobre 2025**

**Sylvie DUBOIS**  
**Maire de Villeneuve de Berg**

